

Convention d'utilisation - sécurité incendie

Salle de la Jeur et Foyer

Entre

Administration communale de Troistorrents, service sécurité
Place du village 1, case postale 65, 1872 Troistorrents

Contact : Ken Jacquemoud 024 475 76 28 ou ken.jacquemoud@monthey.ch

Et

Société :

Représentée par :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Bases légales

Les prescriptions de protection incendie de l'AEAI en vigueur dans toute la Suisse constituent la base légale pour l'exécution de la protection incendie dans les bâtiments.

L'utilisateur s'engage à assurer la sécurité générale :

- Le nombre de personnes maximum autorisé dans cette convention doit être respecté.
- Toutes autres activités que celle autorisée par la présente convention, fera l'objet d'une autre demande.
- La manifestation ne doit en aucun cas en modifier la configuration générale, ni les flux de circulation.
- Connaître et faire appliquer les consignes de sécurité à suivre en cas d'incendie, conformément aux indications ci-après.
- Ne pas modifier les installations électriques de l'établissement.
- L'utilisateur rendra attentif et informera tous les membres du comité d'organisation de la manifestation sur la présence de cette convention et des mesures de sécurité y relative.

Le service Sécurité se réserve le droit de venir contrôler chaque manifestation.

Consignes de sécurité

1. Situation



2. Mesures organisationnelles

- Les ouvertures des sorties de secours restent dégagées et utilisables en tout temps.
- La signalisation de secours et l'éclairage de sécurité restent visibles en tout temps.
- Les surfaces de manœuvre restent accessibles en tout temps aux véhicules d'intervention. Si la place venait à être utilisée, les organisateurs mettront en place un dispositif d'évacuation rapide des personnes et du matériel.
- La barrière d'accès véhicule donnant sur la cour d'école est gardée ouverte.
- Les allées de circulation ont une largeur minimum de 120 cm.
- Les tables sont espacées de minimum 140 cm.
- En configuration spectacle avec chaises uniquement ces dernières seront reliées entre elles les unes aux autres de manière à ce que le public ne puisse les séparer par rangée.
- Capacité et sorties de secours selon variante retenue ci-dessous
- Dans la salle, il est strictement interdit de fumer.
- Aucune décoration n'entrave la visibilité de la signalisation des sorties de secours.
- Les caractéristiques de réaction au feu des décors sont difficilement combustibles (RF2).
- L'utilisation d'appareil à combustible solide ou liquide est strictement interdite dans la salle, exception pour les réchauds à gel ou à gaz pour un caquelon ou un bain-marie.
- Toutes les installations de gaz mobile, utilisées à l'extérieur uniquement, ont un certificat de contrôle et une vignette valide apposée sur chaque équipement comme le préconise la directive « Cercle de travail GPL ».

Veuillez cocher la variante correspondante à votre manifestation

☐ **Variante 1 : utilisation du Foyer de la salle de la Jeur**

Capacité maximum	Sorties de secours
100 personnes	2 sortie de secours accessible en tout temps

☐ **Variante 2 : selon plan d'aménagement « *Conférence* »**

Capacité maximum	Sorties de secours
563 personnes	2 sorties de secours accessibles en tout temps

☐ **Variante 3 : selon plan d'aménagement « *Banquet* »**

Capacité maximum	Sorties de secours
552 personnes	2 sorties de secours accessibles en tout temps

☐ **Variante 4 : selon plan d'aménagement « *Gala* »**

Capacité maximum	Sorties de secours
474 personnes	2 sorties de secours accessibles en tout temps

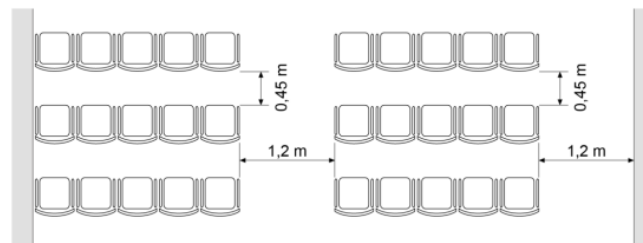
☐ **Variante 5 : Concert debout**

Capacité maximum	Sorties de secours
600 personnes	2 sorties de secours accessibles en tout temps

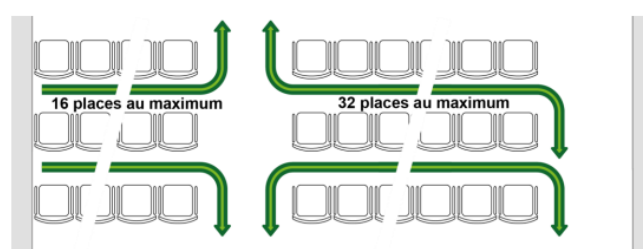
Respect des différentes distances pour les voies d'évacuations selon les schémas ci-dessous :

Espace libre pour le passage entre les rangées et dans les allées

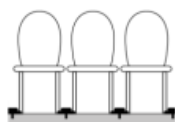
Espace libre pour le passage entre les rangées



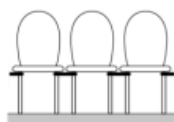
Nombre de places par rangée



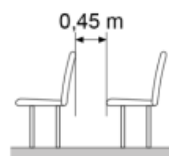
Fixation des sièges



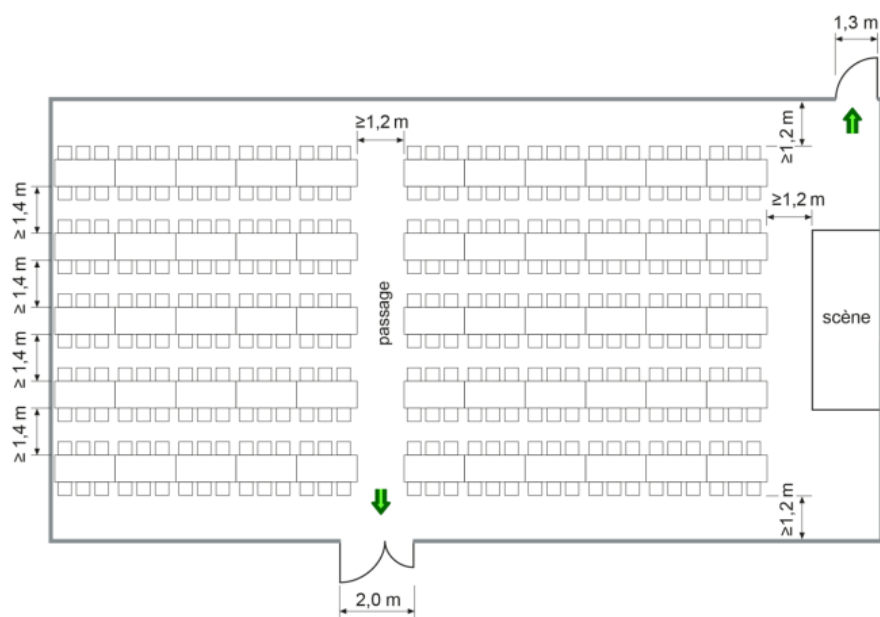
sièges
inamovibles



sièges non séparables
par le public



Disposition des sièges pour banquets, au sous-sol (par exemple salle de sport)



3. Numéros d'urgence

Adresse : Salle de la Jeur, Route de la Patinoire 6, 1875 Morgins

QUI	POUR	NUMERO
Ambulance	Personnes blessées	144
Police	Sécurité	117
Pompiers	Incendie, inondation	118

4. Comportements à adopter

En cas de feu ou dégagement de fumée

1. Appeler le 118.
2. Ordonner l'évacuation de la salle.
3. Extinction primaire au moyen des extincteurs signalés.
4. Accès pour les sapeurs-pompiers à préparer ⇒ dégager les tables sur la place de fête.
5. Coordination avec les secours.

En cas de problème sanitaire

1. Appeler le 144.
2. Apporter les premiers secours.
3. Accès pour les ambulanciers à préparer ⇒ dégager les tables sur la place de fête.
4. Coordination avec les secours.

5. Contacts importants pour la manifestation (noms + N° téléphone)

Agent d'exploitation :

Responsable sécurité :

Président de la société
organisatrice de la manifestation:

Samaritains :

L'utilisateur

Je, soussigné :

Nom et prénom :

Déclare avoir pris connaissance de la présente convention et m'engage à la faire appliquer et respecter, pour toute la durée de la manifestation.

Lieu et date :

Signature :